

COMMUNE D'INNENHEIM

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 mars 2017

Président de séance : Alphonse KOENIG, Maire
Secrétaire de séance : Sandra GERLING

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation des procès-verbaux du 07 février 2017
 - 2) Projet de déploiement de la fibre optique
 - Enfouissement des réseaux aériens de téléphonie
 - Conclusion d'une mission de maîtrise d'œuvre : Sté A2VP - 67210 OBERNAI
 - 3) Aménagement de l'impasse de la rue de la 1^{ère} Armée
 - Conclusion d'une mission de maîtrise d'œuvre
 - Sté A2VP – 67210 OBERNAI : € 4 190,00 HT
 - 4) Modification des limites des bans des Communes d'INNENHEIM et de BISCHOFFSHEIM
 - 5) Projet de plantation d'arbres
 - 6) Communication
-

1) Approbation des procès-verbaux du 07 février 2017

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les procès-verbaux du 07 février 2017

2) Projet de déploiement de la fibre optique

➤ Enfouissement des réseaux aériens de téléphonie

- **Conclusion d'une mission de maîtrise d'œuvre : Sté A2VP - 67210 OBERNAI**

Par décision du 22 septembre 2016, la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile a approuvé la convention de financement du déploiement de la fibre optique sur les terres de Sainte Odile.

Et à ce titre, le déploiement de la fibre optique sur la commune est programmé pour 2021 et l'enfouissement des réseaux aériens de téléphonie demeure à la charge entière de la commune.

Aussi, pour anticiper le déploiement de la fibre à l'horizon 2021 dans le village, le principe d'un programme pluriannuel relatif à la mise en souterrain des réseaux secs a été retenu.

La proposition de la Sté A2VP portant sur une mission de maîtrise d'œuvre au titre de ce plan pluriannuel a été retenue.

3) Aménagement de l'impasse de la rue de la 1^{ère} Armée

➤ Conclusion d'une mission de maîtrise d'œuvre

- **Sté A2VP – 67210 OBERNAI : € 4 190,00 HT**

La proposition de € 4 100,00 HT de la Sté A2VP sise 67210 Obernai au titre d'une mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux d'aménagement de l'impasse de la 1^{ère} Armée portant sur les réseaux humides, les réseaux secs et la voirie a été retenue.

COMMUNE D'INNENHEIM

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 mars 2017

4) Modification des limites des bans des Communes d'INNENHEIM et de BISCHOFFSHEIM

Le Conseil Municipal a pris connaissance du courrier de la Direction des collectivités locales relatif, d'une part, aux dispositions législatives applicables et d'autre part, à la procédure à mettre en œuvre dans le cadre de la modification des limites territoriales des communes d'Innenheim et de Bischoffsheim.

Dans cet esprit, il charge Me SONNENMODER, Avocat de la Conduite Juridique portant sur la modification des limites territoriales susvisées.

5) Projet de plantations d'arbres

Le Conseil Municipal retient l'offre de la Sté LEDERMANN-MUTSCHLER sise 67 880 Krautergersheim pour la fourniture des arbres destinés au projet de plantations sur les parcelles communales sises près de l'étang et au lieudit « RICHHOF ».

6) Communication

Le Conseil Municipal prend connaissance de :

- l'allocation compensatrice de € 57 957,00 attribuée au titre de l'année 2017 à la Commune par la Communauté de Communes du Pays de Ste Odile à la suite au passage à la fiscalité professionnelle unique, son versement s'effectuant au rythme de 1/10ème de la somme par mois
- la mise en place d'un arrêté de lutte collective sur une soixantaine de communes du Bas-Rhin dont Innenheim contre les corbeaux dont les dégâts aux cultures se sont multipliés depuis des années
- du courrier du 28 février 2017 de la Direction Départementale des Territoires – service Agricole l'informant du dépôt d'une demande d'autorisation préalable d'exploiter un fonds agricole
- des travaux d'extension à la déchetterie de Krautergersheim portés par la Communauté de Communes du Pays de Ste Odile avec sa réouverture programmée courant avril 2017
- du courrier d'information de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile relatif à la mise en place d'un nouveau système de facturation trimestriel du service de la collecte et de l'élimination des déchets.
Par ailleurs, la Communauté de Communes rappelle que le dispositif de la redevance incitative, s'inscrit dans un objectif de réduire l'impact des déchets sur l'environnement et d'inciter les habitants du territoire à trier encore davantage.
- de la démolition de la maison communale sise au 77, rue du Général De Gaulle créant l'emprise foncière nécessaire à accueillir l'extension du bâtiment de la Mairie dont l'objectif est d'assurer un accès conforme aux personnes à mobilité réduite
- de la nouvelle procédure applicable à la délivrance des cartes nationales d'identité à compter du 28 mars 2017

COMMUNE D'INNENHEIM

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 mars 2017

- du courrier du 2 mars 2017 du Tribunal Administratif l'informant de l'absence de recours à l'encontre du lotissement les « Jardins 5 » constitué respectivement de la Tranche 1 et la Tranche 2
- de la transmission des demandes ci-après au service instructeur de la commune en l'occurrence, l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique « ATIP »
 - a) Permis Construire :
 - GD FINANCES
représenté par Mr Denis GLASSER
individuelles
 - Construction de 4 maisons
 - Construction de 2 maisons accolées sur 2 niveaux
Rue de la Bruche
 - b) Déclaration préalable :
 - Mr Robin GRUBER
 - Création de vélux dans les combles
3, rue des Vosges
 - SCI LA HUCHETTE
représenté par Mr Arsène HEIM
 - Installation d'un garage
18, rue du Gal Leclerc
 - Mr David BORD
maison
 - Création de 2 fenêtres à l'arrière de la
39, rue du Gal De Gaulle
 - Mr Jérémie FRUHAUFF
voie
 - Pose d'une clôture en aluminium à claire-
6, rue de la Scheer
 - c) Certificat d'urbanisme
 - Me TRENS Philippe, Notaire
 - Section 02 parcelles - 133,135
13, rue de la 1^{ère} Armée
 - SCP CHERRIER et KUHN-MAGRET,
Notaires
 - Section 49- parcelles 488, 490
Mittelgewann - INNENHEIM